



A RETENIR

Oïdium : rester vigilant

Tordeuses de la grappe : se préparer au vol de 3^{ème} génération

Pyrale du Daphné (ou des agrumes) : surveiller les populations !

Flavescence dorée : rechercher les symptômes

SOMMAIRE

Stades phénologiques

Mildiou

Oïdium

Pyrale du Daphné

Vers de la grappe

Flavescence dorée

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires :

CA2B, SCA UVIB, Domaine Comte Peraldi, JC Monteil, Clos Capitoro, CANICO, CAP

Directeur de publication :

Pierre Acquaviva,
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<https://corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : CRVI de Corse, CA2B

• STADES PHENOLOGIQUES

La majorité des cépages se trouvent au stade fermeture de la grappe (L).

Le début de véraison apparaît sur cépages précoces, toujours avec quelques jours de retard par rapport à l'année 2018 :



Stade L : fermeture de la grappe



Stade M : début véraison

• MILDIOU

Biologie : voir BSV antérieurs

Observation : Pas d'évolution de la maladie. Les rares foyers ont séché, et on n'observe pas de rot brun.

Les pluies de la mi-juillet ont pu engendrer de nouvelles contaminations ou repiquages, dont les symptômes seront visibles à partir de la fin de cette semaine. Cela concerne particulièrement le nord de la côte orientale (25 à 100 mm), ainsi que la région Patrimoine / Cap corse (30 à 50 mm). La Balagne (15 mm) ainsi que le sud de l'île (moins de 10 mm) sont moins impactés.

Evaluation du risque : A l'approche de la véraison, la sensibilité des grappes diminue. Par ailleurs, les prévisions météorologiques ne sont pas favorables à la sporulation du champignon. Aussi, le risque Mildiou est faible en général, bien que l'EPI (Etat Potentiel Infectieux) soit en hausse dans les secteurs où les orages ont eu lieu. Dans ces secteurs, attention au risque de mildiou mosaïque.

Gestion du risque : limiter l'entassement de végétation, en prenant garde à l'exposition des grappes qui pourraient subir l'échaudage.



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

• OÏDIUM

Biologie : voir BSV antérieurs

Observation : Les foyers anciens semblent relativement bien maîtrisés. Quelques nouvelles contaminations sont signalées sur feuilles dans le Nebbiu et au nord de la côte orientale, sans gravité. Une parcelle de Vermentinu sans protection fongicide, sur Ajaccio, révèle une forte attaque sur grappes avec éclatement de baies. Par ailleurs les orages de la mi-juillet ont pu provoquer des contaminations dont les symptômes seront visibles en début de semaine prochaine.

Evaluation du risque : Faible si le stade fermeture est atteint et en l'absence de foyer ; fort en cas de foyer avéré avant les orages.

Gestion du risque : Le stade fermeture de la grappe annonce la baisse de sensibilité de la vigne à l'oïdium. Mais attention, si le champignon s'est manifesté avant ce stade, il peut quand-même continuer sa progression jusqu'à provoquer l'éclatement des baies, entraînant l'apparition de pourriture grise ou acide.

- Surveiller les éventuels éclatements de baies provoquant ce phénomène
- En amont, possibilité de pratiquer des vendanges en vert, le cas échéant.



Poussière grise d'aspect cendré sur baies



Eclatements de baies

• PYRALE DU DAPHNE - CRYPTOBLABES

Biologie : Encore appelée pyrale des agrumes, sa biologie est encore mal connue. D'importants dégâts se sont produits en 2018, au stade maturité des raisins. Certaines vendanges ont dû être précipitées lors de fortes attaques.



Larve de Cryptoblabes gnidiella (photo CDA 2B)

Observation : Depuis quelques semaines les captures se font « en continu ». Des larves de plusieurs stades de développement sont présentes sur vignes à forte vigueur, particulièrement sur Niellucciu et dans une moindre mesure Grenache. On peut facilement les observer lorsque les grappes sont enchevêtrées, et en présence de cochenilles farineuses (dont le miellat leur sert de nourriture).

Evaluation du risque : localement fort

Gestion du risque : Poursuivre la surveillance des captures.

• VERS DE LA GRAPPE

Biologie : voir BSV antérieurs

Observation : Aucun signalement à ce jour. Selon la modélisation, le vol de 3^{ème} génération devrait débuter dans les tout prochains jours en secteur précoce, et en fin de semaine prochaine dans la majorité des cas.

Evaluation du risque : faible



Perforation et larve d'Eudémis

• **FLAVESCENCE DOREE**

Scaphoïdeus titanus est la cicadelle vectrice de la jaunisse de la vigne (Flavescence dorée). Elle est inféodée à la vigne et hiverne sous forme d’œufs dans les écorces. L’agent pathogène de cette maladie est un phytoplasme. Il est dans un premier temps ingéré par la cicadelle lorsqu’elle se nourrit sur une plante contaminée : l’insecte devient alors infectieux. Dans un deuxième temps, elle transmet et contamine chacun des ceps qu’elle pique. Les symptômes seront exprimés sur une partie ou sur la totalité du cep (enroulement et coloration des feuilles en rouge ou jaune selon les cépages, dessèchement des grappes et mauvais ou non aoûtement des bois).

Un périmètre de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral pour la Haute-Corse et la Corse du Sud.

Voir les communes concernées et les modalités de mise en œuvre de la lutte en cliquant sur les liens ci-dessous : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Arretes-prefectoraux-de-lutte,667>



- [Arrêté préfectoral 2B](#)
- [Arrêté préfectoral 2A](#)
- [Aménagement de la lutte : http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Perimetres-de-lutte-obligatoire, 1145](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Perimetres-de-lutte-obligatoire, 1145)

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 -Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.



Symptômes de flavescence dorée sur cépage Niellucciu (Photo FREDON Corse).

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 19 juillet	Samedi 20 juillet	Dimanche 21 juillet	Lundi 22 juillet	Mardi 23 juillet	Mercredi 24 juillet	Jeudi 25 juillet	Vendredi 26 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Temps ensoleillé malgré quelques passages nuageux sur le relief pouvant donner quelques averses		Journée ensoleillée hausse des températures lundi		Soleil et ciel bleu ; vent d'Ouest modéré sur le Cap Corse		Pas de changement	

Pour la période du mercredi 24 juillet au jeudi 25 juillet, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
[Consulter la note nationale](#)
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
 - les macro-organismes ;
 - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures. Cette liste est périodiquement mise à jour. Consulter la [Liste](#)
- **RESISTANCE VIGNE** : Note technique nationale relative aux résistances de la vigne : [Note technique 2019](#)

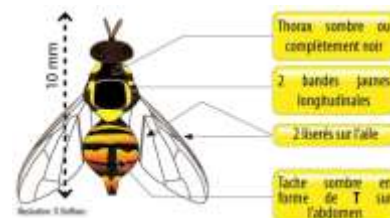
Bractocera dorsalis

Bractocera dorsalis est une mouche des fruits tropicale, appelée communément « mouche orientale des fruits » qui affectionne les climats chauds et humides. Détectée pour la première fois en 2003 dans l'Est de l'Afrique, *B. dorsalis* a colonisé neuf pays en un an et au total 22 pays en sept ans. Elle est présente à la Réunion où elle cause d'importants dégâts sur les cultures locales. Elle a été signalée pour la première fois en verger en Europe en 2018, dans la région de Campanie dans le Sud de l'Italie. **Cette situation doit nous conduire à être très vigilant et pouvoir détecter très précocement son apparition si besoin.**

Les dégâts sont occasionnés par les larves qui se nourrissent de la pulpe du fruit provoquant alors un affaissement des tissus, des coulures et des lésions sur le fruit. Celui-ci a tendance à mûrir plus vite et à chuter précocement. Ces dégâts sont également une porte d'entrée aux bioagresseurs secondaires comme les pourritures et les drosophiles. Les fruits sont alors non commercialisables. Extrêmement polyphage elle s'attaque à plus de 300 plantes hôtes, plantes cultivées et sauvages, légumières ou fruitières. Les fruits les plus attaqués sont l'avocat, la mangue et la papaye mais l'espèce s'en prend aussi au citron, goyave, banane, nêfle du Japon, tomate, cerise de Cayenne, fruit de la passion, kaki, ananas, pêche, poire, abricot, figue et café. **Les légumes concernés sont notamment les tomates, poivrons, melons et courges.**

Comme les autres mouches de cette famille, elle a un cycle de vie très court et une fécondité élevée. La femelle peut pondre entre 800 à 1 500 œufs durant sa vie à raison d'une vingtaine par jour.

Cf fiche de reconnaissance ANSES en cliquant sur le lien ci-dessous.



En cas de symptôme évocateur ou de suspicion de présence, contactez la FREDON ou la DDCSPP du département concerné.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

A ce jour, outre la France et l'Italie, l'Espagne continentale, les Baléares, et le Portugal ont également déclaré des foyers. Toutes les sous-espèces de *Xylella fastidiosa*, *multiplex*, *pauca* et *fastidiosa* sont concernées. En Corse, seule la sous-espèce *X. f. multiplex* a été identifiée.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.


[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)

La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :
<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>"

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.